

**EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Règlement spécial relatif à l'information et la consultation des communes déléguées

Séance du 29 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 58**

**Membres présents :**

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, DUSSUYER Régis, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice.

Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, FERRO Nicole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés :**

MM. FERRARI Jean (pouvoir à CARRARA Carole), HARNAL Sébastien (pouvoir à LIEVIN Karine), JARASSIER Hervé (pouvoir à LEMOINE Gilbert), PESENTI Philippe (pouvoir à EMIN Philippe), ZANI Guy (pouvoir à BOURGEGAIS Didier).

Mmes CHATEAU Marie-Luce (pouvoir à BEVOZ Sébastien), MACHON Annie (pouvoir à ARGENTI Bernard), TRAINI Marie (pouvoir à ROSIER Nicole), TREUVELOT Catherine (pouvoir à JOLY Fabienne).

**Membres absents :**

MM. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RABUT Jacques, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, GRITTI Delphine, HUGON Marlène, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance :** Claire BERTHET.

**Soit :** 37 présents, 9 pouvoirs.

Créé par la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'article L.2113-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) dispose que « le Conseil Municipal de la Commune nouvelle adopte, dans les six mois qui suivent son installation, un règlement spécial organisant l'information et la consultation des communes déléguées concernant les affaires dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, sur leur territoire ».

Ce règlement est essentiellement un rappel écrit des relations commune nouvelle - communes déléguées telles que prévues et organisées par le C.G.C.T. Il s'agit aussi de décrire le devenir des communes déléguées au sein de la commune nouvelle.

Le Maire présente à l'Assemblée le projet de règlement et propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOpte** le règlement spécial du conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire,  
Philippe EMIN